

Ligue ? Mais les « mangeurs de soupe aux pois » prirent les armes et coururent à la défense des remparts d'où, quinze ans auparavant, le canon anglais les mitraillait. Fidèles au serment prêté, à la voix du clergé qui leur avait conseillé d'accepter le nouveau régime, ils sauvèrent la ville de Québec de l'attaque américaine ; et pendant toute la durée de la guerre ils défendirent la colonie et le drapeau britannique contre les armes des colons de la Nouvelle Angleterre et des soldats de Lafayette. Telle fut la première source de leur droit moral. Elle n'a pas été consignée dans les Statuts ; mais il semble qu'elle ne devrait jamais s'effacer du cœur et de la mémoire de ceux qui aujourd'hui se glorifient à juste titre de vivre, au Canada, sous le drapeau de la Grande Bretagne, mais qui semblent parfois oublier qu'il fut un jour où, sans le dévouement des Canadiens français, il ne serait pas resté en Amérique un ponce de terre pour y planter la hampe d'un étendard anglais.

1812

Le danger éloigné, un autre représentant de la Couronne, d'esprit moins large que Sir Gny Carleton, et de mémoire plus courte, entreprit une campagne d'assimilation des colons français. Panet et Bédard, qu'assurément on n'appellera pas, même en nos jours de « conciliation », des fauteurs de discorde et des démagogues, furent emprisonnés parce qu'ils réclamaient pour leurs compatriotes le droit de vivre comme des citoyens britanniques libres. Mais un nouveau nuage monta à l'horizon. La guerre éclata entre l'Angleterre et les États-Unis. Alors, se rappelant les dangers de 1774, les autorités anglaises trouvèrent de nouveau qu'il était de bonne politique d'étendre le domaine des libertés et des droits des Canadiens français, qui constituaient encore la majorité de la population. Les colons prirent de nouveau les armes pour la défense de l'Angleterre ; ils aidèrent, une deuxième fois, à préserver le Canada de l'invasion des Anglo-Saxons protestants du Midi. C'est à Chateauguay que fut voté le deuxième *amendement*, non écrit, à la constitution canadienne.

LA RÉBELLION DE 1837

On m'objectera peut-être la rébellion de 1837 ? Je ne parlerai pas ici des causes de cette agitation. Ce n'est aujourd'hui l'occasion de porter aucun jugement sur l'opportunité de la prise